

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

Convocations adressées le : vendredi 16 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte
PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Corinne CHAILLEUX ; Evelyne DUPUY ; Armelle GALLOT-
LAVALEE ; Aude GOBLET ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU.

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1^{er} mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés ci-dessous :**

- Arrêté 2024/01 : Cession d'autobus
- Arrêté 2024/02 : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023/03 cession bus 272
- Arrêté 2024/03 : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024/04 cession bus 274 et 280
- Arrêté 2024/04 : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023/35 cession bus 291
- Arrêté 2024/05 : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023/35 cession bus 286
- Arrêté 2024/06 : Cession d'autobus
- Arrêté 2024/07 : Cession d'autobus
- Arrêté 2024/08 : Cession vélos

Signature des conventions suivantes :

- Convention de financement des études d'opportunités portant sur la création d'une halte ferroviaire.

➤ **Marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 :**

- Marché 24.031.L2C « Missions d'organisme de contrôle technique agréé pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole tourangelle » notifié le 19/01/2024 au titulaire BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Montant : 198 827.75 € HT

➤ **Signature des avenants aux marchés suivants signés par le mandataire TRASAMO – LA SET dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 :**

- Avenant 2 marché 22003T03 « Réalisation d'une station de recharge GNC sur le dépôt de bus Fil Bleu à Saint-Pierre-des-Corps » notifié à TOKHEIM SERVICES FRANCE le 10/01/2024

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ;
et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	--